

PERIMETRE DU QUARTIER

Marne (51)

Commune : **Reims.**

Z.R.U. : **Croix Rouge.**

2106030

n° d'ordre : 267

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

- Avenue d'Epernay jusqu'à l'avenue du Président Kennedy à l'exception des parcelles section HT 15 et 19 (en allant jusqu'à l'avenue Robert Schuman, on comprend l'hippodrome dans le périmètre)
- Avenue du Président Kennedy jusqu'à l'avenue Robert Schuman
- Avenue Robert Schuman : entre la limite est de la parcelle section HR 191 et la parcelle section HR 192 dit « les parkings de l'Hippodrome » jusqu'à l'allée des Landais
- Allée des Landais jusqu'à la rue Yvon et Claire Morandat
- Rue Yvon et Claire Morandat jusqu'à l'avenue d'Epernay
- Avenue d'Epernay jusqu'à l'avenue du Maréchal Juin
- Avenue du Maréchal Juin jusqu'à la limite sud de la parcelle section HN 61 (collège G. Braque)
- Limite sud de la parcelle section HN 61 (collège G. Braque) jusqu'à la rue Frédéric et Irène Joliot Curie
- Rue Frédéric et Irène Joliot Curie jusqu'aux limites ouest et nord-ouest de la parcelle section IT 23 (collège et lycée professionnel inclus)
- Limites ouest et nord-ouest de la parcelle section IT 23 (collège et lycée professionnel inclus) jusqu'à l'avenue François Mauriac
- Avenue François Mauriac jusqu'à la limite ouest de la parcelle IT 2
- limite ouest de la parcelle IT 2 jusqu'à la rue de Rilly-la-Montagne
- Rue de Rilly-la-Montagne jusqu'aux limites cadastrales section HS / IS : entre la rue de Rilly-la-Montagne et l'avenue du Général Eisenhower
- Limites cadastrales sections HS / IS : entre la rue de Rilly-la-Montagne et l'avenue du Général Eisenhower
- Avenue du Général Eisenhower jusqu'aux limites Ouest des parcelles section HT 201 et 202
- Limites Ouest des parcelles section HT 201 - 202 à l'avenue d'Epernay
- (Avenue d'Epernay)